

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
	03.11.2014	10:36		DFS	
	Annule et remplace				

Auteur(s): Conseil d'Etat		Lié à: ad 14.153
Titre: Amendement au postulat Hughes Chantraine 14.153, du 6 octobre 2014, Soins dentaires à toute la population		
Contenu: Le Conseil d'Etat est prié d'étudier (suppression de: toutes) <u>les possibilités de promouvoir l'accès aux soins dentaires pour tous, en soutenant les consultations, voire en imaginant un système d'assurance-maladie couvrant les prestations essentielles de ce domaine.</u> (suppression de: d'accorder des subventions pour traitements dentaires, par exemple reprenant le modèle, ou intégrées à celles déjà existantes, concernant les primes de l'assurance maladie.)		
Motivation (facultatif): Le Conseil d'Etat aurait aimé se convaincre que la proposition est inspirée d'un souci de santé publique, difficilement perceptible de la part d'un député aux intérêts si immédiats à la question. Il peine aussi à percevoir en quoi la proposition contribuera aux objectifs de la motion 13.186, du même auteur. Le Conseil d'Etat est convaincu que l'accès aux soins dentaires -ou au moins à une consultation régulière- pour tous est un objectif pertinent. Vu le contexte financier, il accepte d'examiner dans quelle mesure les soutiens actuels (prestations circonstanciées dans les PC et l'aide sociale, déductions fiscales) peuvent être réorientés de façon à limiter les effets de seuil et à promouvoir une meilleure prévention et une plus grande équité dans ce domaine.		

